

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris

Commune de



☎ 02 38 92 40 72

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2024.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Pierre BADER, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX.

Absents excusés : Sarah BADER (procuration donnée à Pierre BADER), Angélique BEAUDOIN (procuration donnée à Marie-Annick MARCEAUX), Florence QUIGNON (procuration donnée à Yannick GERVAIS).

Secrétaire de séance : Jacques AUBERT.

Nombre de Conseillers

- En exercice 13
- Présents 10
- Votants 13

Objet : BUDGET PRINCIPAL M57
AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Délibération n°18/2024

Madame le Maire expose :

Après avoir constaté un excédent de fonctionnement cumulé de 192 554.84 € et un excédent d'investissement cumulé de 77 707.79 € et un excédent de financement de 69 164.99 € compte tenu des restes à réaliser, Madame le Maire propose d'affecter le résultat 2023 au budget 2024 de la manière suivante :

- en recettes de fonctionnement, au chapitre R002, la somme de 192 554.84 €,
- en recettes d'investissement, au chapitre R001, la somme de 77 707.79 €.

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
Marie-Annick MARCEAUX.



Monsieur Le Secrétaire de séance,
Jacques AUBERT.